



CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-460

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Rémi GENIS, M. François DUSSAUBAT, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Yves GUIZARD, Mme Laurence MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Crématorium de Perpignan : Approbation des tarifs 2024

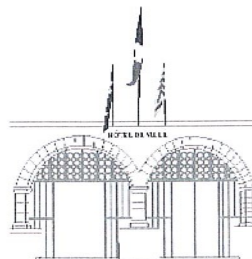
M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 26 mars 2009, le conseil municipal de Perpignan a attribué, par délégation de service public, à la société d'économie mixte crématisiste catalane l'exploitation du crématorium de Perpignan.

Les tarifs proposés pour la 1^{ère} année de fonctionnement étaient assortis d'une formule de révision des prix prenant en compte les salaires (S) les combustibles (G) et le nombre de crémations (N).

$$F = \left\{ \frac{S \text{ date } n}{S \text{ date } n-1} \times 0.30 \right\} + \left\{ \frac{G \text{ date } n}{G \text{ date } n-1} \times 0.30 \right\} + \left\{ 0.40 \times N \right\}$$



Dans laquelle :

- F est le coefficient multiplicateur ;
- S est l'indice SMIC horaire H publié sur le moniteur expert ;
- G est l'indice de la thermie de gaz appliqué par GDF à ses clients sur les factures ;
- N correspond à un coefficient multiplicateur dépendant du nombre de crémations suivant le tableau ci-après :

0	700	1100	1600
N =	1,1	1	0,95

La présidente de la SEM nous communique les nouveaux tarifs du crématorium pour 2024 résultant de l'application de cette formule (en pièce jointe).

Le coefficient multiplicateur s'élève à 1,021
Soit une augmentation des tarifs détaillés en pièce jointe.

En conséquence, je vous propose :

1. D'approuver les tarifs 2024 du crématorium public de PERPIGNAN ;
2. D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes utiles en la matière.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

44 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231219-183320-DE-1-1

Accusé reçu le : 03 JAN. 2024

Affiché le : 03 JAN. 2024

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

